

La situation socio-économique des traducteurs littéraires

Enquête ATLF, juillet 2020

réalisée avec le concours d'Olivia Guillon,

Maître de conférence en économie, Université Sorbonne Paris Nord



Association des Traducteurs
Littéraires de France

L'ASSOCIATION DES TRADUCTEURS LITTÉRAIRES DE FRANCE

Créée en 1973 pour défendre les droits des traducteurs littéraires et œuvrer à leur professionnalisation, l'Association des traducteurs littéraires de France (ATLF) exerce une importante mission d'information et de formation auprès des traducteurs d'édition et de l'ensemble de ses partenaires de la chaîne du livre.

Elle vise également à mieux faire connaître la profession et les littératures traduites auprès du grand public, notamment par le biais d'animations (ateliers, joutes de traduction, débats, etc.) dans les salons et festivals. Elle publie une revue semestrielle sur la traduction, *TransLittérature* (www.translitterature.fr), et diffuse très largement une lettre d'information, *[N.d.T.]*, davantage centrée sur son actualité.

Elle réalise régulièrement une enquête sur les rémunérations et publie un répertoire de ses adhérents, édité sur papier une année sur deux et consultable en ligne sur son site www.atlf.org.

L'ATLF regroupe à ce jour plus d'un millier d'adhérents, tous traducteurs littéraires.

Il faut entendre par «traduction littéraire» tous les types de traductions réalisées pour le compte d'un diffuseur à qui le traducteur cède le droit d'exploiter son œuvre.

Les traducteurs littéraires sont des auteurs, en principe rémunérés en droits d'auteur, ce qui les distingue des traducteurs indépendants exerçant dans d'autres domaines qui sont des prestataires de service rémunérés en honoraires.

Nous présentons ici les grandes lignes des résultats de l'enquête menée en décembre 2019 auprès des adhérents de l'ATLF; la méthodologie est décrite en annexe. Les éditions précédentes datent de 1983 (Heinich, 1984) et 1999 (Vitrac, 2000). On trouve également quelques données dans les travaux de Kalinowski (2002) et Pickford (2009) mais pas de compte-rendu précis d'enquête. Lorsque c'est possible, nous comparerons les résultats de cette enquête avec ceux des éditions antérieures.

Après des **repères généraux**, nous aborderons le **rapport des traductrices et traducteurs littéraires à leur profession** – question déjà très finement étudiée sous un angle sociologique par Heinich, Vitrac et Kalinowski. Puis nous explorerons trois questions qui paraissent structurantes en 2019 aussi bien dans le questionnaire de cette dernière enquête que dans les commentaires librement ajoutés par les répondants : le **sentiment de précarité**, les **relations avec les éditeurs** et **l'évolution des conditions de travail** sous l'effet des transformations numériques.

REPÈRES GÉNÉRAUX

Après retraitements (voir repères méthodologiques en annexe) nous disposons de 375 réponses à l'enquête dont 335 exploitables pour la plupart des questions. En 1983, il y avait 132 réponses exploitables. En 1999, 238 réponses dont 215 exploitables. Le taux de réponses est stable : environ 1/3 des adhérents de l'ATLF ont répondu à chacune de ces enquêtes.

Les tendances démographiques mises en évidence lors des précédentes éditions de l'enquête s'accroissent :

→ **Le vieillissement de la population interrogée :**
la moyenne d'âge est de 53 ans en 2019, contre 49 ans en 1999 et 45 ans en 1983.

→ **La féminisation :** les adhérents comptent 79,5% de femmes, contre 67% en 2008, 62% en 1999 et 46% en 1983. La part des femmes parmi les adhérents de l'ATLF est aujourd'hui plus élevée que parmi l'ensemble des traducteurs et interprètes, tous domaines confondus, à l'échelle mondiale : 66% selon Pielmeier et O'Mara (2020).

→ **Une diminution de la concentration parisienne :**
moins du tiers des répondants vivent à Paris et moins de la moitié en région parisienne alors qu'ils étaient

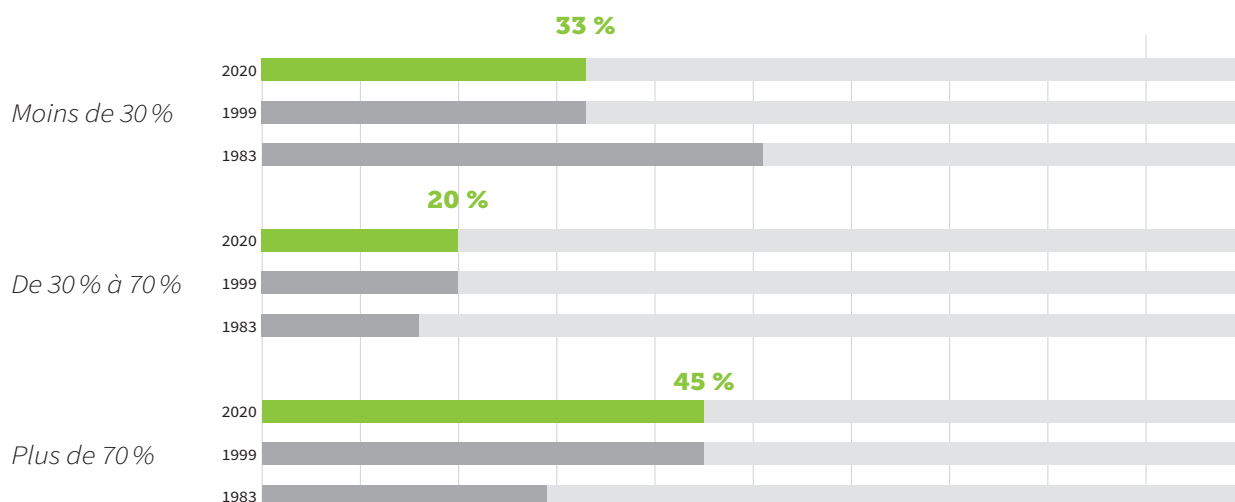
72% en 1999 et 80% en 1983. Outre le rôle probable du coût du logement à Paris, cette évolution est liée au développement du travail à distance. Cinquante répondants résident à l'étranger – on peut d'ailleurs signaler que les questions de l'enquête relatives à la fiscalité ou aux statuts ne sont peut-être pas formulées dans des termes qui correspondent aux situations de ces adhérents.

→ **Un accroissement du niveau de diplôme (comme dans la population générale) :** les traducteurs littéraires sont 98% à détenir un diplôme de l'enseignement supérieur contre 93,5% en 1999.

→ **La diversité des profils :** la répartition entre ceux pour qui la traduction littéraire représente moins de 30%, 30 à 70% et plus de 70% des revenus annuels (sur la base du questionnaire CEATL, cf. méthodologie en annexe) est relativement stable par rapport à l'enquête 1999 – respectivement un peu plus de 33%, 20% et 45%, alors que la répartition était la suivante en 1983 : 51%, 16% et 29%.

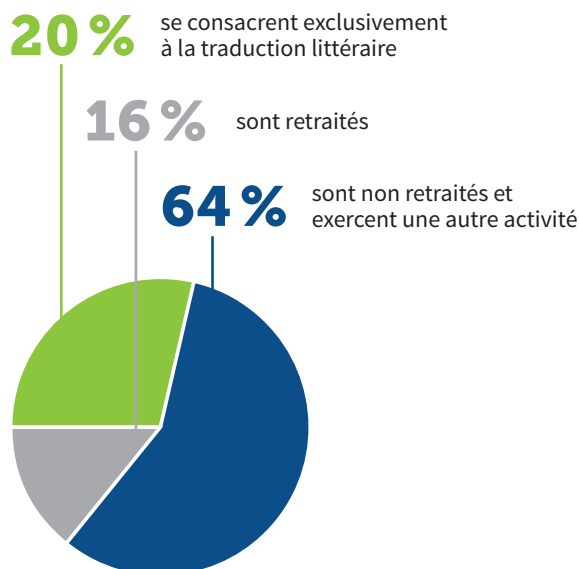
→ **Le cumul d'activités :** on retrouve les mêmes tendances qu'auparavant

QUEL POURCENTAGE DE VOS REVENUS EST ISSU DE LA TRADUCTION LITTÉRAIRE ?



RÉPARTITION ET CUMUL DES ACTIVITÉS

Parmi les 375 répondants :




Seuls 75 répondants déclarent n'exercer aucune autre activité que la traduction littéraire et ne pas être à la retraite. Nous les appellerons les traducteurs « exclusifs ». Cette partie des répondants compte plus de femmes (85%) que l'ensemble des sondés.

Parmi les 259 traducteurs qui déclarent avoir une autre activité (y compris les retraités cumulant une autre activité avec leur retraite), nous relevons la répartition suivante :

AUTRES ACTIVITÉS DES TRADUCTEURS LITTÉRAIRES

31 % 
Enseignants et enseignants-chercheurs

30 % 
Auteurs, salariés et indépendants des secteurs du livre, de la culture, de la communication et de la presse

45 % 
Traducteurs techniques, audiovisuels, spécialisés et interprètes

4 % 
Autres ou activités non précisées

Le total fait plus de 100% car certains déclarent plusieurs activités.

N.B. : Certaines activités sont difficiles à classer et/ou à cheval sur plusieurs domaines – ce qui rejoint la question de la porosité, cf. infra.

On retrouve chez les traducteurs littéraires les mêmes champs professionnels majoritaires que ceux mis en évidence par Pielmeier et O'Mara (2020) pour l'ensemble des traducteurs et interprètes au niveau international, même si les proportions ne sont pas comparables car le périmètre des questions posées n'est pas le même.

Il est souvent difficile de distinguer l'activité principale d'un répondant de ses activités secondaires.

En effet, les critères différents que pourraient être la régularité d'exercice, la part dans le revenu total, le temps consacré et l'auto-identification ne concordent pas nécessairement. De plus, il est probable que cette distinction n'est pas toujours pertinente du point de vue des répondants eux-mêmes, comme on le verra par la suite.

Du point de vue des motivations (même si le questionnaire ne portait pas explicitement sur cet aspect), le cumul d'activités répond généralement soit à un besoin principalement financier, soit à un pur intérêt intellectuel, soit à un mélange des deux.

Quelques exemples de commentaires :

« Je me suis un peu lassée de devoir négocier ferme pour obtenir un prix décent du feuillet. Ayant la chance d'avoir une autre source de revenus, je m'éloigne donc de la pratique de la traduction, activité qui pourtant me passionne, pour faire de la recherche sur la traduction. »

« Les tarifs trop bas [m'imposent] d'avoir d'autres sources de revenus. »

« L'irrégularité des commandes de traductions littéraires m'oblige à faire aussi des relectures/corrections pour assurer une activité continue. »

Cette coexistence de motivations financières et intellectuelles est également observée chez les traducteurs dans leur ensemble au niveau international par Pielmeier et O'Mara (2020, p. 20-21) :

« La diversification est un choix délibéré. La plupart des linguistes (92 %) apprécient de diversifier leurs activités. Cela revient à dire que le fait de les contraindre à un seul rôle risque de ne pas constituer une motivation suffisante sur le long terme. (...) [Mais] le fait d'avoir deux activités est une nécessité pour une partie d'entre eux. Plus de la

moitié des répondants (54 %) estiment que les revenus de leurs prestations linguistiques leur procurent des moyens insuffisants. Néanmoins, pour 60 % des répondants, leur activité principale est leur autre profession – et 53 % regrettent de devoir compléter les revenus de cette activité. »

LE RAPPORT AU MÉTIER ET LA PROFESSIONNALISATION

Plusieurs indicateurs vont dans le sens d'une structuration de plus en plus formelle de la profession : notamment en termes de formation, d'entrée dans le métier et de rapport aux instances officielles.

→ La proportion de traducteurs ayant suivi une formation spécifique à la traduction semble être en augmentation, comme le détectait déjà Pickford dans les années 2000. Cependant le taux et son évolution sont d'autant plus difficiles à estimer que les questions et réponses consignées dans les diverses éditions de l'enquête sont susceptibles de se prêter à des interprétations ambiguës : en 2019 ils ne sont « que » 185 sur 375 à déclarer n'avoir « jamais suivi de formation spécifique à la traduction » tandis qu'en 1983 Heinrich estimait que seuls 9 % des traducteurs littéraires étaient passés par des « écoles de traduction » ; mais parmi ceux qui déclarent en 2019 avoir suivi une formation, certains mentionnent des cursus dont on peut se demander si, telles les « études d'anglais », ils sont réellement spécifiques à la traduction.

→ Les traducteurs de moins de 30 ans sont 45 % à avoir obtenu leur premier contrat par un stage, les plus de 30 ans 5 % seulement.

→ Environ la moitié des répondants disent être membres d'une autre association d'auteurs que l'ATLF. Parmi les raisons citées, on retrouve aussi souvent la solidarité entre auteurs et la défense des droits des auteurs en termes statutaires face à des organismes officiels (la sécurité sociale, notamment) que l'attente de bénéfices individuels (réseaux, par exemple).

Pour une vue synthétique, les raisons exprimées peuvent être représentées par un nuage de mots.



En parallèle, d'une manière qui pourrait sembler contredire cette tendance à la professionnalisation si l'on ne tenait pas compte du contexte sociétal (cf. infra), le rapport aux activités autres que la traduction littéraire indique une certaine porosité entre l'activité de traduction littéraire proprement dite, les autres genres de traductions, les autres activités professionnelles et même les autres activités personnelles et domestiques.

À travers de nombreux commentaires ou réponses (plus ou moins rigoureuses, ce qui est en soi intéressant), on s'aperçoit que **beaucoup de traducteurs considèrent ces activités différentes comme des facettes certes souvent distinctes, mais pas nécessairement disjointes, d'une seule et même identité professionnelle**, voire personnelle et professionnelle à la fois. Cela ne ressortait pas des précédentes éditions de l'enquête.

Par exemple, dans les commentaires aux questions portant sur les temps de travail, les répondants expriment

souvent l'idée d'un partage (vs séparation) de leur temps entre traduction littéraire, autres traductions, vie de famille et autres activités personnelles ou professionnelles :

« Je suis traductrice littéraire et traductrice généraliste, donc je consacre toute ma semaine à la traduction, mais seulement une partie à la traduction littéraire. »

« Je partage mon temps entre traduction, écriture et édition. »

Citons les questions d'intendance domestique ou *« les coups de fil des proches qui téléphonent aux heures de bureau parce que je suis toujours disponible »*.

Pour certains, cette porosité est subie ; pour d'autres elle est choisie, et même souhaitée. On retrouve ici une tendance sociétale (voir par exemple Flichy, 2017) qui dépasse la condition socio-économique des traducteurs.

LE SENTIMENT DE PRÉCARITÉ : UNE PROBLÉMATIQUE PLURIDIMENSIONNELLE

Un fort **sentiment de précarité** transparait autour de différents sujets, ce qui en fait une problématique (au sens où la précarité est à la fois un problème à résoudre et un état difficile à objectiver) pluridimensionnelle (la précarité n'étant pas qu'une question de revenu brut). Cela s'inscrit dans un contexte globalement défavorable aux auteurs, tous domaines confondus : sur le long terme, la précarisation s'observe à un niveau international (voir par exemple les États généraux du livre 2019 ou encore le rapport de Bruno Racine 2020).

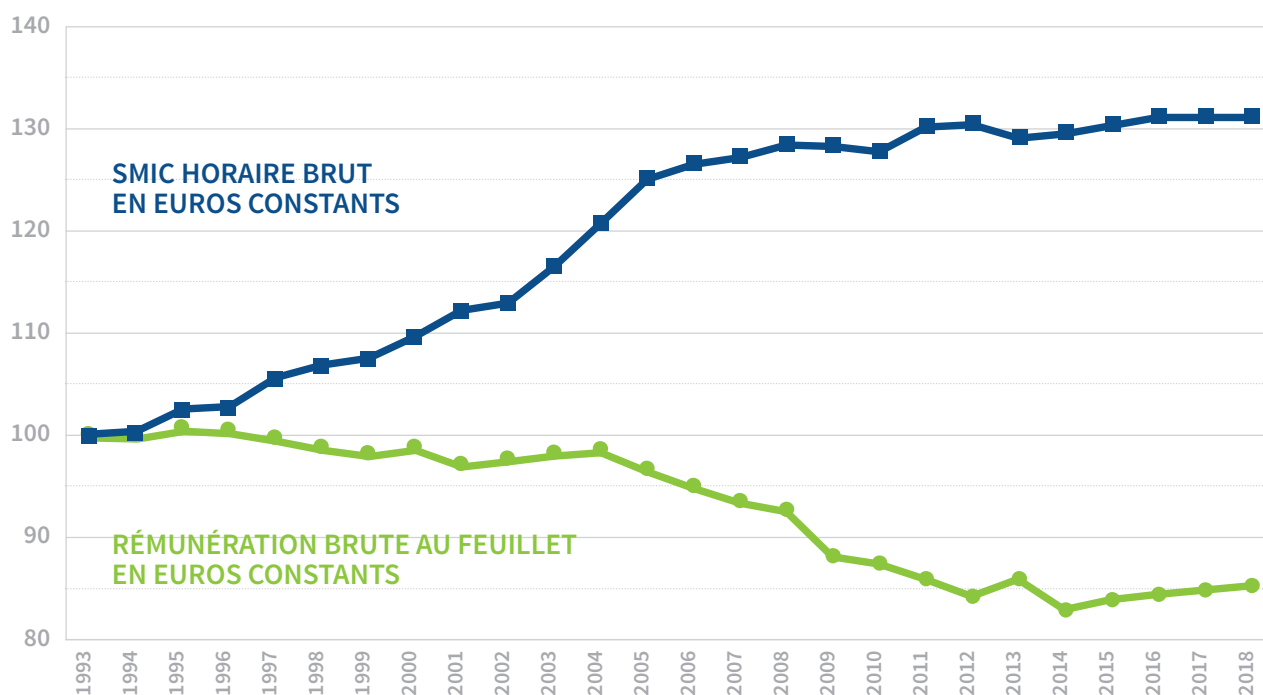
Ce sentiment n'est évidemment pas exprimé par tous les traducteurs, en raison notamment de la diversité de leurs situations et de leur inégale dépendance aux revenus issus de la traduction littéraire. Mais c'est justement cette

diversité qui accroît la vulnérabilité de certains, plus exposés, que ce soit de manière réelle ou ressentie, à une forme de concurrence entre traducteurs.

Le sentiment de précarité concerne en premier lieu les revenus. Environ la moitié des répondants font part de **difficultés s'aggravant avec les années, ou ne s'atténuant pas, du point de vue des rémunérations**. Plusieurs aspects sont liés : si **l'évolution des tarifs** (cf. graphique ci-dessous) est **défavorable aux traducteurs**, les difficultés ont aussi trait aux modalités de rémunération et à l'obtention de commandes.

Le fait que coexistent un grand nombre de modes de rémunération différents (feuilleton, tranche informatique

ÉVOLUTION COMPARÉE DE LA RÉMUNÉRATION BRUTE AU FEUILLET ET DU SMIC HORAIRE BRUT EN EUROS CONSTANTS (INDICE BASE 100 EN 1993)



Source : pour le SMIC : INSEE ; pour la rémunération brute : moyennes des feuillets 25 x 60 pour l'anglais, enquête "Rémunération" de l'ATLF, Dennis Collins. La moyenne constatée au feuillet en 2018 est de 21,2€. En 1993 elle était de 115 Francs, soit 26 € aujourd'hui.

« revalorisée » ou pas, forfait...), ce qui rend les **négoiations difficiles et opaques**, l'irrégularité des revenus et le manque de visibilité sur les versements sont fréquemment cités dans les commentaires relatifs aux temps et conditions de travail.

Les **délais de paiement** constituent une préoccupation majeure que l'on retrouve chez l'ensemble des traducteurs, tous domaines confondus, et interprètes du monde entier (Pielmeier et O'Mara, 2020).

Parce qu'elle est parfois imposée par l'éditeur (cf. infra), la nature des revenus (honoraires vs droits d'auteur) fait également partie des causes de ce qu'on pourrait appeler un sentiment de « précarité statutaire » ; les traducteurs exclusifs sont d'ailleurs plus souvent rémunérés en droits d'auteur que les autres traducteurs, ce qui explique pourquoi le versement de droits d'auteur est si souvent associé à la reconnaissance de la qualité d'« auteur professionnel ».

NATURE DES REVENUS PERÇUS POUR LA TRADUCTION LITTÉRAIRE, EN % DES RÉPONDANTS

▼ Traducteurs exclusifs

Perçoivent des revenus en droits d'auteur

————— 96%

Perçoivent des revenus en honoraires

————— 6,6%

▼ Autres traducteurs

Perçoivent des revenus en droits d'auteur

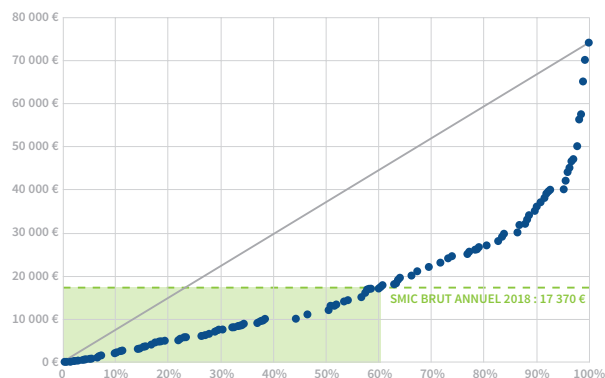
————— 91,4%

Perçoivent des revenus en honoraires

————— 20,8%

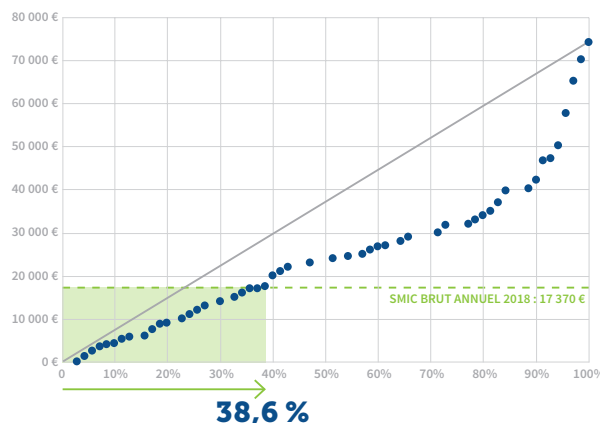
Une autre manière de comprendre l'emprise du sentiment de précarité consiste à analyser les inégalités. Les deux graphiques ci-dessous présentent la distribution des revenus annuels issus de la traduction littéraire, d'abord pour l'ensemble des répondants, puis pour les seuls traducteurs exclusifs.

REVENUS BRUTS ISSUS DE LA TRADUCTION LITTÉRAIRE EN 2018, PAR QUANTILES



Pour l'ensemble des répondants

Note : pour une meilleure comparaison visuelle avec le graphique suivant, le revenu de 100 000 € déclaré par l'un des répondants (le seul qui soit au-dessus de 80 000 €) n'apparaît pas sur ce graphique



Pour les traducteurs exclusifs

Lecture des graphiques : environ 80 % des traducteurs exclusifs (fraction d'environ 0,8) ont gagné moins de 40 000 € bruts en 2018.

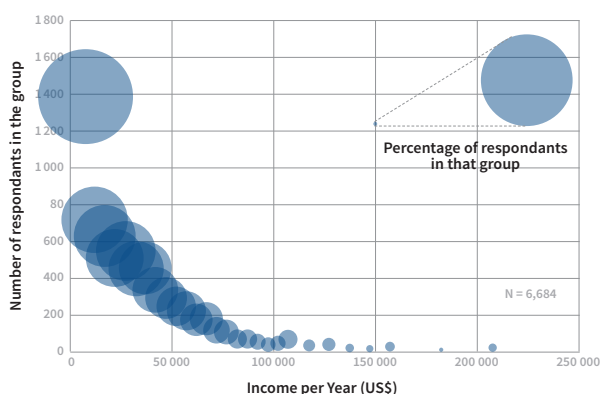
Deux constats s'imposent :

→ En premier lieu, les revenus annuels sont très dispersés et les petits revenus très nombreux. Si cela s'explique au moins en partie par le fait que beaucoup de traducteurs littéraires n'exercent que de manière occasionnelle (ce qui « creuse » la courbe du premier graphique), il est plus préoccupant de relever que même parmi les traducteurs exclusifs les situations restent fortement contrastées (second graphique) : **38,6 % d'entre eux ont gagné moins d'un SMIC en 2018, dont 20 % moins d'un demi-SMIC**, alors que les 10 % les mieux lotis ont gagné plus de 42 000€.

→ Ensuite les situations économiques sont plus homogènes parmi les traducteurs exclusifs que parmi l'ensemble des traducteurs. L'indice de Gini, qui est une mesure des inégalités allant de 0 (aucune inégalité dans la population) à 1 (inégalité extrême), s'élève à 0,34 chez les traducteurs exclusifs et à 0,46 chez les autres.

Au niveau international, la courbe de Pielmeier et O'Mara (2020, p. 49-50) reproduite ci-dessous a une allure similaire. Les fortes inégalités de revenus sont donc une caractéristique commune à l'ensemble des métiers de la traduction et de l'interprétariat, comme d'ailleurs à la plupart des activités artistiques (voir par exemple Adler, 1985) et à nombre d'activités intellectuelles, notamment

AVERAGE LINGUIST INCOME



Source: CSA Research

quand elles sont effectuées sous le régime du travail indépendant (Menger, 2014).

N.B. : l'enquête de Pielmeier et O'Mara porte sur l'ensemble des traducteurs et interprètes, tous domaines confondus ; les montants ne doivent pas être comparés à ceux qui ont été déclarés dans l'enquête ATLF car il s'agit de recettes hors taxes.

Le sentiment de précarité tient ensuite à **une couverture sociale jugée insuffisante** par beaucoup de traducteurs. Les systèmes de rémunération et de protection sociale varient à l'extrême d'un pays européen à l'autre (Fock, de Haan et Lhotová, 2008). En France, d'après les commentaires recueillis dans le cadre de notre enquête, les traducteurs souhaiteraient surtout bénéficier d'une meilleure protection en cas de maladie et de grossesse ainsi que d'un système de retraite plus clair et juste. Moins nombreuses sont les revendications en termes de protection face aux épisodes de baisse d'activité, même si les traducteurs déplorent **l'irrégularité de leur activité et de leurs revenus**. La crise sanitaire, économique et sociale de 2020 postérieure à notre enquête pourrait néanmoins modifier les poids respectifs de ces divers besoins : il serait par conséquent intéressant d'en évaluer l'impact avec quelques mois de recul.

Ce sont également les conditions de travail au sens large qui donnent aux traducteurs le sentiment de vivre dans une certaine précarité. Ce thème apparaît dans différentes parties de l'enquête :

→ D'abord dans les questions relatives au temps hebdomadaire consacré à la traduction.

■ Beaucoup de répondants déclarent que ce temps est variable et/ou qu'ils ont du mal à l'estimer, ce qui, pour une partie d'entre eux, dénote une faible maîtrise de leur emploi du temps. Cela n'empêche pas la majorité des répondants d'estimer le temps qu'ils aimeraient idéalement consacrer à la traduction (dont un « 0 » !).

■ Reviennent souvent trois motifs de consacrer soit plus de temps, soit moins de temps à la traduction que ce qui est souhaité (donnée qui correspond à deux facettes de la précarité, parfois pour des raisons communes ; selon les répondants et le point de vue,

ce qui est vécu comme une contrainte peut être l'activité de traduction elle-même ou bien le fait de ne pas pouvoir s'y consacrer) :

- La vie de famille, en particulier pour les femmes ;
- D'insuffisantes opportunités de contrats ou commandes ;
- Les contraintes liées à la rémunération et/ou une autre activité professionnelle exercée en parallèle.

→ Ensuite dans les commentaires liés aux relations avec les éditeurs (même si beaucoup font part de bonnes, voire très bonnes relations, cf. infra).

En particulier, les **délais trop courts** sont régulièrement cités comme une cause du sentiment de précarité, voire comme une raison de devoir refuser des contrats. Par exemple :

« La date de remise du manuscrit a parfois été avancée d'un mois ou plus par rapport au contrat ou l'on me prévient seulement 15 jours à l'avance, ou moins encore, qu'il faut 100 pages pour présenter le livre au CNL » ;

« Il n'y a aucune possibilité de planifier son travail, on n'est tenu au courant qu'à la dernière minute (...). Sentiment de précarité fort et de maltraitance par indifférence ».

Le manque d'emprise sur les délais n'est pas sans rappeler certaines tendances profondes et internationales, observables aussi bien au niveau de la branche traduction/interprétariat (Pielmeier et O'Mara, 2020) que de l'ensemble du salariat (Beque et al., 2017) ou même de la société tout entière (Rosa 2013).

→ Enfin dans les réponses et commentaires relatifs au(x) lieu(x) de travail.

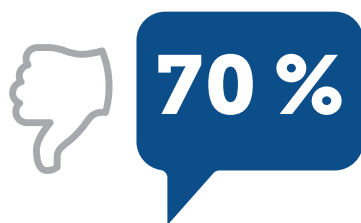
Seuls 7 répondants déclarent disposer d'un bureau hors du domicile, ce local n'étant d'ailleurs pas forcément dédié à la seule activité de traduction. Tout en travaillant très majoritairement à domicile, les traducteurs fréquentent parfois aussi d'autres lieux

LES RELATIONS AVEC LES ÉDITEURS

Les traducteurs le ressentent clairement : du point de vue des structures concurrentielles et du rapport d'échange, ils sont dans **une position « dominée » par rapport aux éditeurs**. Cette tendance de fond n'est pas propre à la France, puisqu'on l'observe par exemple aussi bien en Angleterre (Pickford, 2010) qu'en Espagne (Rodriguez Morato, 1998), pays dont les marchés éditoriaux sont pourtant bien différents du nôtre. Ce contexte structurel n'empêche pas le maintien de relations souvent jugées « satisfaisantes », si ce n'est

« excellentes », avec les éditeurs (cf. tableau infra), mais, aux yeux des traducteurs, il n'en reste pas moins **une cause majeure de leur impossibilité de faire valoir certains de leurs droits**.

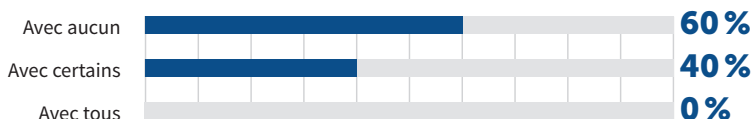
À la question portant sur la qualité des relations avec leurs éditeurs, les traducteurs ont été 76 à ajouter des commentaires libres qui confirment que les expériences et les avis sont très partagés d'un répondant à l'autre et, pour un même répondant, d'un éditeur à l'autre.



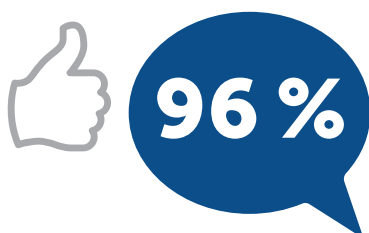
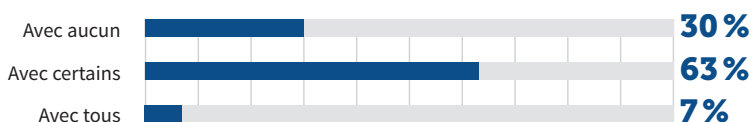
des traducteurs déclarent avoir **des relations insatisfaisantes ou conflictuelles** avec certains, voire tous leurs éditeurs.

Sur 226 répondants.

Traducteurs ayant des relations conflictuelles avec leurs éditeurs



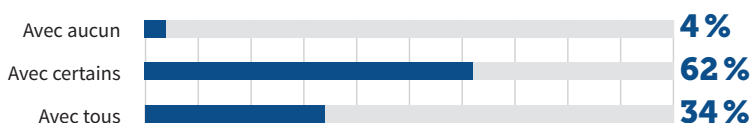
Traducteurs ayant des relations insatisfaisantes avec leurs éditeurs



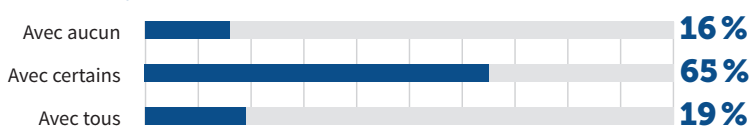
des traducteurs déclarent avoir **des relations satisfaisantes ou excellentes** avec certains, voire tous leurs éditeurs.

Sur 294 répondants.

Traducteurs ayant des relations satisfaisantes avec leurs éditeurs



Traducteurs ayant des relations excellentes avec leurs éditeurs



Si l'on se penche sur les conflits, l'enquête en listait 8 (cf. tableau infra). En moyenne, les répondants déclarent avoir rencontré 2,5 sources de conflits, « parfois » ou « souvent ». La règle est donc plutôt **le cumul des difficultés, notamment en ce qui concerne la rémunération**, qu'il s'agisse de son montant, de ses modalités (forfait, à-valor, reddition des comptes) ou de ses délais.

Fait nouveau : aucun traducteur ne fait état d'aucun conflit passé ou présent avec un éditeur, alors que Vitrac

écrivait en 2000 que seul « un traducteur sur deux [avait] déjà eu un litige ou plus avec un éditeur ».

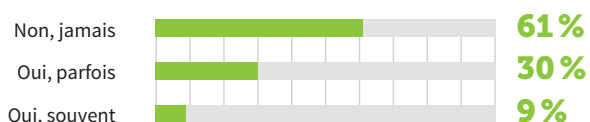
Une dizaine de répondants mettent en avant l'absence de réelle relation avec les éditeurs et le manque de considération plutôt que des sujets précis de conflit.

Plusieurs répondants ont en outre le sentiment que les relations avec les éditeurs souffrent de la méconnaissance, par ces derniers, du travail de traducteur : de la confusion qu'ils opèrent entre traduction, relecture et retraduction ou encore de leur ingérence dans la traduction.

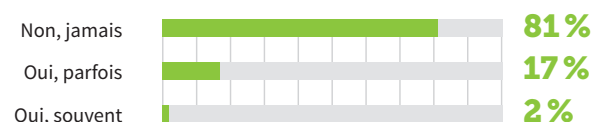
SOURCES DE CONFLITS

Le sujet a déjà été source de conflit...*

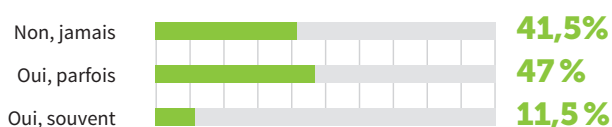
Délai de signature du contrat



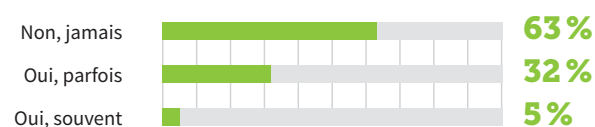
Retard dans la remise du manuscrit



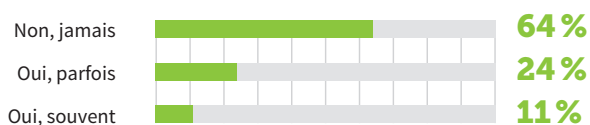
Délais de paiement de l'à-valor



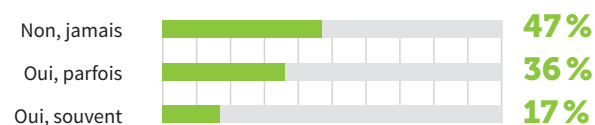
Défaut de règlement des droits d'auteur (à-valor et/ou droits proportionnels après amortissement de l'à-valor)



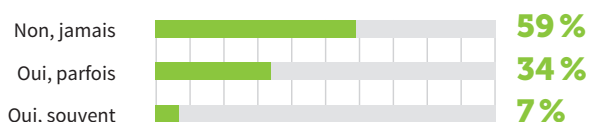
Rémunération forfaitaire imposée par l'éditeur (sans rémunération proportionnelle)



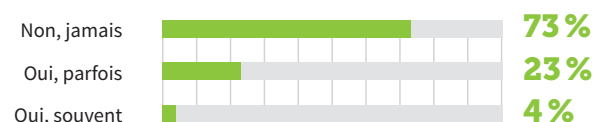
Envoi de la reddition des comptes



Droit moral – modification de la traduction sans mon accord, absence d'épreuves



Défaut de mention de mon nom sur la traduction exploitée et/ou les documents y faisant référence



*en % des 299 répondants ayant répondu "Oui parfois" ou "Oui souvent" à la question "Les sujets suivants ont-ils déjà été pour vous source de situations conflictuelles avec un ou plusieurs de vos éditeurs ?"

N.B. : le fait d'avoir d'abord répondu « Non, jamais » à une ligne ne signifie pas que le sujet n'a jamais posé de difficultés : certains répondants signalent qu'ils connaissent ou connaissent mal leurs droits ou les moyens de les faire valoir et ne sont donc pas « allés au conflit ».

L'ÉVOLUTION DES CONDITIONS DE TRAVAIL SOUS L'EFFET DES TRANSFORMATIONS NUMÉRIQUES

La dernière édition de l'enquête remontant à une vingtaine d'années, il est intéressant de se pencher sur l'évolution des conditions de travail en ce début du XXI^e siècle où les outils, les pratiques et l'environnement socio-économique de l'activité de traduction sont de plus en plus impactés par les transformations numériques. Bien que le sujet n'ait pas été spécifiquement abordé dans le questionnaire de 2019, il fait partie des préoccupations spontanément évoquées par les répondants.

D'abord du point de vue du contenu du travail : les outils numériques sont cités comme facilitant le travail, notamment par les traducteurs les plus âgés qui exerçaient déjà durant « l'ère » non numérique. Alors qu'il y a vingt ans, seul « 1 traducteur sur 3 [utilisait] Internet » (Vitrac, 2000), l'exercice du métier a aujourd'hui nettement évolué puisque les traducteurs ont massivement recours à Internet dans le cadre professionnel, non seulement pour faire des recherches et s'informer mais aussi pour communiquer avec les éditeurs, auteurs et collègues.

On peut rapprocher ce constat du tableau international que Pielmeier et O'Mara (2020, p. 41-46, cf. histogramme reproduit infra) ont dressé en insistant sur l'influence importante mais ambiguë que les technologies exercent sur la qualité, la rapidité et l'organisation du travail. Les traducteurs interrogés par ces deux chercheurs font surtout part du caractère très changeant des outils disponibles : « *Change IS the only constant* » [La seule constante, C'EST le changement] ; cet aspect n'ayant pas été mentionné par les adhérents de l'ATLF, il serait intéressant de poser des questions plus précises sur ce thème lors de prochaines investigations.

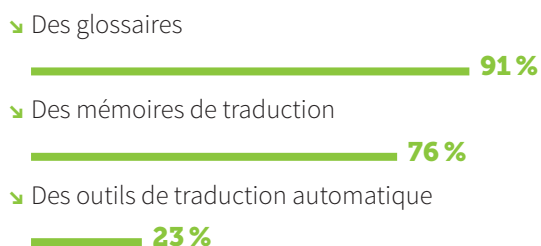
Il est tout de même à noter que les traducteurs littéraires utilisent beaucoup moins dans leur pratique les outils d'aide à la traduction (mémoires de traduction, traduction automatique) que les traducteurs spécialisés.

Un « effet du numérique » plus souvent mentionné est celui qui s'exerce sur la rémunération des traducteurs.

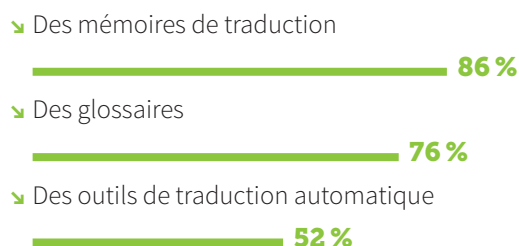
ÉVALUATION DES OUTILS D'AIDE À LA TRADUCTION PAR LES LINGUISTES

En pourcentage de répondants « D'accord »

Je produis des traductions de meilleure qualité quand j'utilise :



Je traduis plus vite quand j'utilise :



Source: CSA Research

Le comptage à la tranche informatique « non revalorisée » préoccupe les traducteurs (par exemple : « *Le comptage informatique systématisé fait perdre en revenu* » ; « *Problème de rémunération à cause du comptage informatique* »), d'autant plus qu'ils ont parfois

le sentiment que leurs interlocuteurs des maisons d'édition ne connaissent ni leur travail – cf. supra – ni les modes de rémunération (« *Il y a des éditeurs qui ne connaissent absolument pas les conditions de travail des traducteurs* »).

N.B. « *Le comptage informatique donne un nombre de “tranches de 1500 signes” inférieur de 15 % à 30 % (selon le type d'ouvrage) au nombre de “feuillet de 25 lignes de 60 signes.”* » [Extrait du Point d'étape du Code des usages signé par le SNE et l'ATLF (2015)]. Le feuillet de 25 lignes de 60 signes, unité de volume utilisée pour calculer la rémunération d'un traducteur littéraire avant l'ère numérique, s'entend « blancs et espaces compris », tandis que la tranche informatique de 1500 signes s'entend seulement « espaces compris ». Le manque à gagner qui découle automatiquement du changement d'étalon devrait donc être compensé par un taux de revalorisation permettant de rattraper la perte constatée : de 25 %, par exemple, pour une perte de 20 %.

CONCLUSION : UNE PROFESSION EN “CRISE” DANS LA DURÉE OU SOUS L'INFLUENCE DE TRANSFORMATIONS À LONG TERME ?

En 1983, Nathalie Heinich écrivait que la profession de traducteur était en crise. Mais ce diagnostic prend un sens nouveau dès lors que, quelque quarante ans plus tard, on le place dans une perspective sociétale et internationale : loin d'être conjoncturelles et propres au métier de traducteur, de nombreuses tendances mises en évidence par l'enquête 2019, telles que le rapport à la flexibilité dans toutes ses dimensions, à l'autonomie, à l'épanouissement personnel ou encore aux échanges marchands, s'inscrivent dans des évolutions profondes auxquelles les conditions de travail des travailleurs indépendants et des auteurs, en particulier, sont extrêmement sensibles. La professionnalisation de l'activité de traduction littéraire, perceptible par comparaison avec

les panoramas issus des enquêtes 1983 et 1999, et le rôle qu'y jouent les associations d'auteurs, forment un net contrepoids à cette fragilisation globale des situations individuelles.

L'enquête dont il est ici question a été réalisée avant la pandémie de Covid-19 dont les conséquences sanitaires et sociales ont déjà bouleversé des pans entiers de notre économie à l'heure où nous écrivons ces lignes. Accroissement de la précarité, généralisation du télétravail, place de la culture et plus particulièrement de l'édition : autant de thèmes centraux pour les traducteurs littéraires, qui pourraient subir durablement les effets de cette crise.

BIBLIOGRAPHIE / WEBOGRAPHIE

- Adler, M. 1985. *Stardom and talent*, The American Economic Review, vol. 75, n°1, 1985, p. 208-212
- Beque, M. Mauroux, A., Baradji, E. et Dennevault, C. 2017. *Quelles sont les évolutions récentes des conditions de travail et des risques psychosociaux ?* DARES Analyses, n°082 ; Paris : Ministère du Travail
- *États Généraux du Livre*, Tome 2. 2019. Archives disponibles en ligne : https://www.youtube.com/channel/UCfowNzbgJ58wpcYmp_akKQ/videos
- Flichy, P. 2017. *Les nouvelles frontières du travail à l'ère numérique*. Paris : Seuil
- Fock, H. de Haan, M. Lhotová, A. 2008. *Revenus comparés des traducteurs littéraires en Europe*. Conseil européen des associations de traducteurs littéraires. Disponible sur internet : <https://www.ceatl.eu/wp-content/uploads/2010/09/surveyfr.pdf>
- Heinich, N. 1984. *Les traducteurs littéraires : l'art et la profession*. Revue française de sociologie, 1984, 25-2. p. 264-280
- Kalinowski, I. 2002. *La vocation au travail de traduction*. Actes de la recherche en sciences sociales, vol. 144, p. 47-54
- Menger, P-M. 2014. *La différence, la concurrence et la disproportion*. Sociologie du travail créateur : Leçon inaugurale prononcée le jeudi 9 janvier 2014, Paris : Collège de France, disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/cdf/3614>
- Pickford, S. 2009. Intervention dans les Vingt-Sixièmes Assises de la traduction littéraire, Actes Sud et ATLAS, disponible en ligne : <https://www.atlas-citl.org/wp-content/plugins/pdfjs-viewer-shortcode/pdfjs/web/viewer.php?file=https://www.atlas-citl.org/wp-content/uploads/pdf/26actes.pdf#page=6>
- Pickford, S. 2010. *Traduire en Angleterre : Trois pour cent...*, *Translittérature*, n°39, p 6-9
- Pielmeier, H. et O'Mara, P. 2020, *The State of the Linguist Supply Chain*, rapport de l'institut CSA Research
- Racine, B. 2020. *L'auteur et l'acte de création*, Paris : Ministère de la Culture et de la Communication
- Rodriguez Morato, A. 1998. *Une Profession vulnérable*, *Translittérature* n°16, p 57-59
- Rosa, H. 2013. *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris : Editions La Découverte
- Vitrac, J. 2000. *Profession : traducteur*, *Translittérature*, n°18-19, p 70-82

ANNEXE : NOTE MÉTHODOLOGIQUE

L'ATLF a interrogé ses adhérents en novembre 2019 au moyen d'un questionnaire en ligne. Simultanément, le CEATL (Conseil européen des associations de traducteurs littéraires) a mené lui aussi une enquête auprès de toutes les associations de traducteurs littéraires européennes, ces deux questionnaires ayant été diffusés conjointement. Au total, les adhérents de l'ATLF interrogés ont répondu à une soixantaine de questions relatives à leur profil, leur situation économique, leurs conditions de travail et leurs relations avec les éditeurs. Les données recueillies ont fait l'objet de traitements statistiques et textuels.

Auprès des adhérents de l'ATLF, 376 réponses ont été obtenues, dont un doublon. Une quarantaine de répondants ont rapidement abandonné le questionnaire, si bien qu'il reste 335 réponses exploitables, voire moins pour certaines questions (quelques-unes sont restées sans réponse).

Quelques réponses manifestement erronées, telles que des dates d'entrée dans la profession antérieures à 1920, ont été corrigées avant traitement des données.



Hôtel de Massa
38, rue du Faubourg-Saint-Jacques
75014 Paris
01 45 49 26 44
atlf@atlf.org
www.atlf.org

